



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par Mme Muriel BIGOT
☎ 02 37 27 72 52

✉ muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

PREF/DRLP/BER 16-08/04

Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014135-0009 du 15 mai 2014, modifié, portant composition de la Commission Départementale de Vidéoprotection

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéoprotection et notamment son article L251-4 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R 133-3 et suivants relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif,

VU le décret n° 2013-1113 du 04 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres 1^{er}, II, IV et V du Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles R 251-7 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014135-0009 du 14 mai 2014, modifié, portant composition de la Commission Départementale des Systèmes de Vidéoprotection ;

VU le décret du 3 août 2016 portant nomination de Mme Danièle CAILLET pour exercer les fonctions de président du Tribunal de Grande Instance de Chartres ;

CONSIDERANT le remplacement de Madame Françoise BARBIER-CHASSAING, Présidente du Tribunal de Grande Instance, membre titulaire en tant que personnalité qualifiée auprès de la Commission, par Madame Danièle CAILLET ;

ARRETE

ARTICLE 1er - L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2014135-0009 du 15 mai 2014, modifié, portant composition de la Commission Départementale de Vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres titulaires :

- Mme Danièle CHURLET-CAILLET, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Chartres, Présidente ;
- M. Michel BELLANGER, Maire de Maintenon ;
- M. Jean-Michel BLIN, Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Le Chef d'escadron Martial LOSSON, officier adjoint commandement au groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir, en tant que personnalité qualifiée.



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

Membres suppléants :

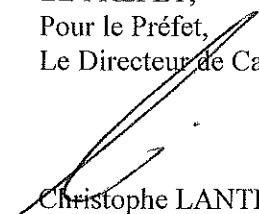
- Mme Sophie ROLLET, premier vice-président au sein du Tribunal de Grande Instance de Chartres ;
- Mme Françoise RAMOND, Maire d'Epéron ;
- M. Benoît LAIR, Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. l'adjudant Nicolas MUZELLEC, du groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2014135-0009 du 14 mai 2014 sont sans changement.

ARTICLE 3 - M. le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié à tous les membres de la commission.

Chartres, le **13 SEP. 2016**

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,


Christophe LANTERI